

- PARTICIPATION DES FAMILLES AU COÛT DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2013/2014:

- ***pour l'écopier scolarisé en dehors de son école primaire de rattachement*** (à savoir un élève domicilié dans une autre commune que Champnétery, avec l'autorisation du Maire de sa commune de domicile), la commune prend à sa charge, pour l'année 2013/2014, la somme de 130€ par enfant par an (ceci de façon à ce que la participation de la famille concernée soit de : 250€-130€=120€) ;
- ***pour l'élève domicilié à moins de 3km de son établissement***, la commune prend à sa charge, pour l'année 2013/2014, la somme de 55€ par enfant par an (ceci de façon à ce que la participation de la famille concernée soit : 120€-55€=65€) ;
- ***il est appliqué, au cours de l'année 2013/2014, la réduction de 50% à partir du 2^{ème} enfant transporté d'une même famille, pour les élèves résidant en Haute-Vienne, fréquentant l'établissement de leur zone de proximité et résidant à moins de 3km de leur établissement scolaire*** (les 50% restants seront pris en charge par la Commune, ceci de façon à ce que la participation de ces familles soit équivalente à celle des familles résidant à plus de 3km de l'établissement scolaire) ;
- ***pour l'écopier fréquentant l'école de sa zone de proximité, résidant à moins de 3km de l'école primaire de Champnétery, sous condition de ressources***, la commune prend à sa charge, pour l'année 2013/2014, la somme de 120€ par enfant par an (ceci de façon à ce que la participation de la famille concernée soit :0€) ;
- ***pour les autres cas, les tarifs sont ceux fixés par le Conseil Général de la Haute-Vienne ;***
- ***pour toute famille venant habiter sur la Commune de Champnétery, en cours d'année scolaire, seuls les mois entamés d'utilisation des Transports Scolaires seront facturés .***